



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE L'ISLET  
MUNICIPALITÉ DE TOURVILLE**

Une assemblée régulière du Conseil Municipal de Tourville est tenue le 3 décembre 2012 au lieu et à l'heure ordinaire des sessions conformément au Code Municipal de cette Province. Étaient présents, le Maire, Monsieur Michel Anctil et les conseillers suivants: Luce Morneau, Benoit Dubé, Mario Gagnon, René Joncas et Richard Gaulin. Absente : Francine Fournier. Les conseillers présents, le secrétaire trésorier aussi présente formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire, il est résolu que:

L'assemblée est ouverte à 19h30.

**RÉS. 167-12-12 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR PROPOSÉ**

Sur une proposition du conseiller Benoit Dubé, appuyé par le conseiller Mario Gagnon et résolu unanimement

**Que** : l'ordre du jour soit adopté tel que lu :

1. Prière
2. Vérification du quorum
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour proposé
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 5 novembre 2012.
5. Adoption des prévisions budgétaires 2013 de l'OMH de Tourville.
6. Contrat patinoire.
7. Adoption du calendrier des réunions régulières du Conseil pour 2013.
8. Adoption des prévisions budgétaires 2013 de la RIGDIS.
9. Achat d'une pompe au puits.
10. Publicité feuillet paroissial.
11. Priorités d'intervention de la SQ à Tourville pour l'année 2013.
12. Avis de motion pour la présentation d'un règlement décrétant un programme de crédit de taxes foncières pour les entreprises.
13. Avis de motion concernant la présentation d'un règlement fixant le taux de la taxe foncière, des taxes spéciales et des tarifs de compensation pour l'année 2013.
14. RÉS. contre les modifications à l'assurance-emploi.
15. Projet de fusion des Commissions scolaires.
16. Nomination d'une personne responsable du contrat de déneigement des chemins d'hiver
17. Approbation de la liste des comptes du mois
18. Varia
19. Correspondance
20. Période de questions
21. Levée de l'assemblée

**ADOPTÉ**

**RÉS. 168-12-12 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 5 NOVEMBRE 2012**

Sur une proposition du conseiller Mario Gagnon, appuyé par la conseillère Luce Morneau et il est résolu unanimement que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 5 novembre 2012 soit adopté tel que lu.

**ADOPTÉ**

**RÉS. 169-12-12 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2013 DE L'OMH DE TOURVILLE**

Sur une proposition du conseiller René Joncas, appuyé par le conseiller Richard Gaulin et résolu unanimement d'adopter les prévisions budgétaires 2013 de l'OMH de Tourville comme suit :

<b>REVENUS</b>		50 888,00 \$
<b><u>DÉPENSES</u></b>		
Administration	10 469,00 \$	
Conciergerie & entretien	11 795,00 \$	
Énergie, taxes, assurances, sinistres	26 404,00 \$	
Remplacement, améliorations/modernisation (dép)	21 400,00 \$	
Financement	30 064,00 \$	
Services à la clientèle	3 451,00 \$	
<b>Total</b>		(103 583,00) \$
Déficit à répartir		<u>154 471,00 \$</u>
Part de la SHQ	47 426,00 \$	
Part de la municipalité	5 270,00 \$	

**ADOPTÉ**

**RÉS. 170-12-12 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT POUR L'ENTRETIEN DE LA PATINOIRE**

Sur une proposition du conseiller Benoit Dubé, appuyé par le conseiller Richard Gaulin et résolu unanimement **Que** : la municipalité de Tourville renouvelle le contrat d'entretien de la patinoire avec Madame Isabelle Caron au montant de 5 000\$ pour l'hiver 2012-2013.

**ADOPTÉ**

**RÉS. 171-12-12 ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES RÉGULIÈRES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2013**

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

**EN CONSÉQUENCE**, sur une proposition du conseiller Mario Gagnon, appuyé par le conseiller René Joncas et résolu unanimement :

**QUE** le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2013, qui se tiendront le lundi (à l'exception de Avril, Juillet, Septembre et octobre) et qui débiteront à 19h30;

<input type="checkbox"/> 7 janvier	<input type="checkbox"/> 4 février	<input type="checkbox"/> 4 mars	<input type="checkbox"/> 2 avril (mardi)
<input type="checkbox"/> 6 mai	<input type="checkbox"/> 3 juin	<input type="checkbox"/> 2 juillet (mardi)	<input type="checkbox"/> 5 août
<input type="checkbox"/> 3 septembre (mardi)	<input type="checkbox"/> 1 <sup>er</sup> octobre (mardi)	<input type="checkbox"/> 4 novembre	<input type="checkbox"/> 2 décembre

**QU'**un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à la Loi qui régit la municipalité.

**ADOPTÉ**

**RÉS. 172-12-12 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2013 DE LA RIGDIS**

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons reçu le budget de la Régie Intermunicipale de Gestion des déchets de L'Islet-Sud indiquant des revenus de 153 626.00 \$, des dépenses de 153 626.00 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** notre participation est au montant de 16 008.08 \$ et que les dates de versements sont les suivantes soient : le 8 janvier 2013, le 2 avril 2013, le 2 juillet 2013 et le 3 septembre 2013;

**IL EST PROPOSÉ** par la conseillère Luce Morneau, appuyé par le conseiller Mario Gagnon et résolu que nous adoptons le budget 2013 de la Régie Intermunicipale de Gestion des déchets de L'Islet-Sud indiquant des revenus de 153 626.00 \$, des dépenses de 153 626.00 \$ et notre participation au montant de 16 008.08 \$.

**ADOPTÉ**

**RÉS. 173-12-12 ACHAT D'UNE POMPE AU PUIT**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Tourville s'est fait voler une pompe au puits ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité n'a plus de pompe en réserve en cas de bris de la pompe actuelle;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a demandé des soumissions pour la fourniture d'une pompe à trois soumissionnaires;

**CONSIDÉRANT QUE** la soumission de la firme TH Pelletier est conforme au devis et documents fournis à cette fin;

**EN CONSÉQUENCE**, sur une proposition du conseiller Benoit Dubé, appuyé par la conseillère Luce Morneau et résolu unanimement Que : la municipalité de Tourville accorde le contrat pour la fourniture d'une pompe au puits à la firme TH Pelletier Inc. au montant de 3 161.81\$.

**ADOPTÉ**

**RÉS. 174-12-12 PUBLICITÉ – FEUILLET PAROISSIAL**

Sur une proposition du conseiller Richard Gaulin appuyé par le conseiller Mario Gagnon et résolu d'autoriser un montant de 65.00 \$ à la Fabrique de Ste-Perpétue pour une publicité dans le feuillet paroissial.

**ADOPTÉ**

**RÉS. 175-12-12 PRIORITÉS D'INTERVENTION DE LA SQ POUR 2013**

Sur une proposition du conseiller Benoit Dubé, appuyé par la conseillère Luce Morneau et résolu unanimement Que : la municipalité de Tourville signifie à la Sûreté du Québec ses priorités d'intervention suivantes pour l'année 2012 :

- ⇒ Opération radar des les extrémités nord et sud du village.
- ⇒ Surveillance des édifices publics.
- ⇒ Surveillance de la vitesse dans le village et les automobilistes qui font crisser les pneus.
- ⇒ Opération contre la drogue.

**ADOPTÉ**

**AVIS DE MOTION**

Avis est par la présente donné par le conseiller Richard Gaulin, qu'un règlement relatif au programme d'aide sous forme de crédit de taxes à certaines personnes sera adopté lors d'une séance ultérieure de ce Conseil.

## **AVIS DE MOTION**

Avis est par la présente donné par le conseiller Benoit Dubé qu'un règlement établissant le taux de la taxe foncière et spéciales ainsi que les tarifs de compensation sera adopté lors d'une séance ultérieure de ce Conseil.

---

Benoit Dubé, conseiller

### **RÉS. 176-12-12 RESOLUTION CONTRE LES MODIFICATIONS À L'ASSURANCE-EMPLOI (C-38)**

**CONSIDÉRANT QUE** les projets pilotes prévus à l'article 109 de la Loi sur l'assurance-emploi ont été abolis de façon unilatérale;

**CONSIDÉRANT QUE** ces projets pilotes ont été mis en place dans un contexte où les acteurs socio-économiques de tous horizons œuvraient sur la composition de notre économie dans le but de diminuer les effets du chômage saisonnier;

**CONSIDÉRANT QUE** malgré toutes ces interventions, le taux d'emploi saisonnier est demeuré inchangé au Bas-Saint-Laurent depuis le début des années 2000 (10%);

**CONSIDÉRANT QU'**en plus de la fin de ces projets pilotes les modifications à la Loi sur l'assurance-emploi toucheront de plein fouet les travailleurs saisonniers;

**CONSIDÉRANT QUE** la classification des chômeurs en trois catégories crée la catégorie des prestataires dits « fréquents » faisant en sorte que tous ceux qui ont touché plus de 60 semaines de prestation au cours des cinq dernières années en feront partie;

**CONSIDÉRANT QUE** ceux-ci devront dès leur septième semaine de prestation accepter tout travail dans un rayon de 100 kilomètres de leur résidence et ce à un salaire pouvant être réduit à 70% de leur salaire précédent, sans tenir compte de leur formation et de leurs compétences;

**CONSIDÉRANT QUE** cette mesure entrainera un exode des travailleurs des municipalités dévitalisées de notre région;

**CONSIDÉRANT QUE** les travailleurs saisonniers forcés d'accepter un emploi ne seront plus disponibles pour reprendre un emploi saisonnier, ce qui aura pour impact de créer une pénurie de main d'œuvre pour des industries saisonnières vitales telles que les pêcheries, l'acériculture, l'agriculture, la foresterie, la sylviculture, la construction et le tourisme.

**CONSIDÉRANT QUE** l'abolition des conseils arbitraux, des juges arbitres et des mécanismes d'appel limitera les contestations possible et l'accessibilité à la justice;

**EN CONSÉQUENCE** sur une proposition du conseiller Mario Gagnon, appuyé par le conseiller Benoit Dubé et résolu unanimement Que : la municipalité de Tourville en appelle au gouvernement fédéral:

- Afin qu'il remette sur pied les projets pilotes de bonification de la loi sur l'assurance-emploi.
- Afin qu'il renonce à sa réforme du régime d'assurance-emploi qui menace notre économie, nos entreprises, nos travailleurs et nos municipalités
- Afin que cesse immédiatement toute forme d'acharnement fait aux chômeurs saisonniers concernant la recherche abusive d'emploi.

Le tout, en le signifiant sans délai à madame Diane Finley, Ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences avec copie conforme à la Coalition sur l'assurance-chômage du Bas-St-Laurent.

**ADOPTÉ**

### **RÉS. 177-12-12 RÉSOLUTION CONTRE LE PROJET DE FUSION DES COMMISSIONS SCOLAIRES**

**ATTENDU QUE** la Commission scolaire de la Côte-du-Sud a demandé à des consultants d'évaluer la viabilité financière de son organisation, de même que d'éventuels avantages au regroupement de certains services ou à la fusion de la CS de la Côte-du-Sud avec la CS de la Beauce-Etchemin et la CS des Appalaches;

**ATTENDU QUE** les observations formulées par les consultants quant aux perspectives positives pour le maintien de la CS de la Côte-du-Sud dans sa forme actuelle;

**ATTENDU QUE** la volonté de la CS de la Côte-du-Sud d'offrir des services de proximité à la population de son territoire tout en développant des partenariats dynamiques avec ses partenaires de la région;

**ATTENDU QUE** la qualité des services éducatifs dispensés aux élèves jeunes et adultes et les excellents résultats en persévérance scolaire;

**ATTENDU QUE** les efforts de réduction budgétaires déjà réalisés au cours des dernières années;

**ATTENDU QUE** les travaux présentement poursuivis en collaboration avec le personnel de ses établissements et l'ensemble des acteurs pour assurer le renouvellement de la gouvernance, les limitations des coûts administratifs de même que des coûts de fonctionnement à CS de la Côte-du-Sud;

**ATTENDU QUE** les investissements et les efforts consentis depuis l'année scolaire 2011-2012 quant à la mise en œuvre du plan directeur en informatique;

**ATTENDU QUE** la mise en œuvre prochaine de la partie de la Loi 88 portant sur les élections scolaires,

**EN CONSÉQUENCE**, sur une proposition du conseiller René Joncas, appuyé par le conseiller Richard Gaulin et résolu unanimement Que : la municipalité de Tourville s'oppose à quelque fusion que ce soit de la C.S. de la Côte-du-Sud;

**QUE** : la CS de la Côte-du-Sud continue de se développer de façon autonome sur son territoire, tout en maintenant des partages d'expertise et de collaboration avec ses partenaires de la région;

**QUE** : la CS de la Côte-du-Sud privilégie l'investissement dans son propre réseau informatique plutôt que dans la création d'un réseau commun aux trois commissions scolaires, mettant fin ainsi à l'analyse de regroupement de ses services avec les deux autres commissions scolaires de Chaudière-Appalaches concernées par cette analyse.

**ADOPTÉ**

**RÉS. 178-12-12      NOMINATION D'UNE PERSONNE POUR LE CONTRAT DE DÉNEIGEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** le municipalité de Tourville à signer un contrat pour le déneigement de ses rues et rangs pour les années 2012-2013, 2013-2014, 2014 et 2015 avec le Garage Martin Fortin Enr.

**CONSIDÉRANT QU'** en vertu de l'article 7.1 dudit contrat, la municipalité peut nommer une personne responsable d'assurer le suivi du contrat et des communications entre le conseil municipal et l'adjudicataire, et il agit à titre de surveillant;

**EN CONSÉQUENCE**, sur une proposition du conseiller René Joncas, appuyé par le conseiller Mario Gagnon et résolu unanimement Que : la municipalité de Tourville nomme son employé municipal, Monsieur Clément Caron, la personne responsable d'assurer le suivi du contrat et des communications entre le conseil municipal et l'adjudicataire, et il agit à titre de surveillant;

**ADOPTÉ**

**RÉS. 179-12-12      APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES DU MOIS**

Sur une proposition du conseiller Mario Gagnon, appuyé par le conseiller René Joncas, il est résolu à la majorité des conseillers que la liste des comptes du mois soit adoptée.

Je, Normand Blier, secrétaire trésorier, certifie sous mon serment d'office, qu'il y a les crédits nécessaires disponibles au budget pour le paiement des comptes suivants au montant de: **72 840.77 \$**

**ADOPTÉ**

**CORRESPONDANCES**

**RÉS. 180-12-12      SOUPER DE L'ALPHIS**

Sur une proposition du conseiller René Joncas, appuyé par le conseiller Mario Gagnon et résolu unanimement Que : la municipalité de Tourville délègue un élu et son conjoint ou un employé et son conjoint au souper de l'Alphis le dimanche 9 décembre 2012. Que les frais au montant de 12\$/personne soient acquittés.

**ADOPTÉ**

**RÉS. 181-12-12      VŒUX DE NOËL**

Sur une proposition du conseiller Richard Gaulin, appuyé par le conseiller Benoit Dubé et résolu unanimement Que : la municipalité de Tourville publie ses vœux de Noël dans l'Écho d'en Haut au montant de 66.70\$ tx incluses.

**ADOPTÉ**

**AVIS DE MOTION**

Avis est par la présente donné par le conseiller Richard Gaulin qu'un règlement permettant au surveillant à l'avant d'une souffleuse dans la zone de 50km/h circule à bord d'un véhicule.

---

Richard Gaulin, conseiller

**RÉS. 182-12-12      VIN D'HONNEUR**

Sur une proposition de la conseillère Luce Morneau, appuyé par le conseiller René Joncas et résolu unanimement Que : la municipalité de Tourville paie deux vinières de vin pour leur fête de Noël.

**ADOPTÉ**

**Liste de la correspondance**

CCMRC 260 J.E. Bernier

Demande de commandite corps de cadet.

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le Maire répond à toutes les questions venant du public.

### **RÉS. 183-12-12      LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Sur une proposition de la conseillère Luce Morneau, appuyé par le conseiller Richard Gaulin, il est résolu unanimement que la séance soit levée.

**ADOPTÉ**

Je, Michel Anctil, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

\_\_\_\_\_  
Michel Anctil  
Maire

\_\_\_\_\_  
Normand Blier  
Directeur-général, Secrétaire-trésorier